

RÉUNION DU 06 AVRIL 2017

Le six avril deux mille dix-sept, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal d'HÉBÉCOURT, régulièrement convoqués le trente et un mars deux mille dix-sept, se sont réunis sous la présidence de Monsieur Dominique HESDIN, Maire.

Etaient présents : DUBREUCQ Marie-Claire ; ANDRIEU Francis ; THEO Philippe ; LEFEVRE Matthieu ; CRÉPEAU Anne-Sophie ; VANDEN BOGAERDE Johann ; BLIMOND Brigitte ; LEMPEREUR Christine ; BOYENVAL Philippe ; VAN DE MOORTELE Stéphane ; DHORNE Dominique ; TATTEBAUT Michel.

Absente excusée : BRISSY Emmanuelle (pouvoir à C. LEMPEREUR)

Absent : MALOIGNE Laurent ;

Secrétaire de séance : Christine LEMPEREUR

Compte rendu affiché le : 13 avril 2017

Avant de commencer la séance, Monsieur le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal de rajouter un point à l'ordre du jour car de nouveaux chiffres lui ont été communiqués :
Sécurisation de la rue de Rumigny : convention avec Amiens Métropole.
Le Conseil Municipal donne son accord.

I - APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU 10 FEVRIER 2017.

☞ Compte rendu lu, approuvé et signé par tous les membres présents.

II - COMPTE ADMINISTRATIF 2016.

L'exécution du budget de l'année 2016 présente un excédent en fonctionnement de 22 792.25€ et en investissement de 3 823.99€

Le résultat cumulé en investissement, en tenant compte des restes à réaliser pour 105 569.00€, implique un besoin de financement de 9 630.12€.

Le résultat définitif au 31 décembre 2016 est donc égal à 95 938.88€ en investissement et de 71 145.86 € en fonctionnement.

Si les charges générales ont diminué de 2 725€ celles de personnel ont augmenté de 8 290€ (charges apprenti, cotisations URSSAF et retraite) et les dépenses du compte 65548 ont augmenté de 8 290€ (Syndicat Scolaire = +4.000€ / SIVU = + 3500€ + frais Urbanisme et TAP).

En recettes de fonctionnement :

- Les impôts et taxes sont stables mais, comme les années précédentes, la dotation forfaitaire a baissé (38.900€ soit -6 054€ par rapport à 2016 et -17 533 € par rapport à 2013).
- Les autres produits de gestion courante, essentiellement les locations de la salle et le loyer de l'appartement, ont augmenté de 2 059€.

En investissement les travaux suivants ont été réalisés :

- Les armoires astronomiques ont été installées, un règlement de 4 745€ a été fait, une facture de la FDE80 est attendue (moins de 1 155€)
- L'opération 111 - aménagement des abords de la salle, est terminée = 2 151€
- Les portes de l'école ont été changées pour 11 512€
- Pour l'école l'aménagement du WC (op. 115) est terminée = 3 835€
- Les travaux du trottoir à l'entrée d'Anthelme ont été réalisés pour 5 331€
- Du matériel a été acheté pour 4 115 € pour remplacer celui qui a été volé en juin 2016
- Une borne incendie a été changée pour 1 655€.

Monsieur le Maire se retirant momentanément, Madame Marie-Claire DUBREUCQ assure la présidence pendant le vote,

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal approuve le compte administratif 2016 arrêté de la façon suivante :

Section de fonctionnement :

Dépenses 266 077.10€
Recettes 288 869.35€
Excédent 22 792.25€

Section d'investissement :

Dépenses 51 047.22€
Recettes 54 871.21€
Déficit 3 823.99€

Excédent global 26 616.24€

III - COMPTE DE GESTION 2016 DU RECEVEUR.

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2016 statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2016,

Le Conseil Municipal déclare que le Compte de Gestion du budget général dressé pour l'exercice 2016 par le Receveur Municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

IV - AFFECTATION DU RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT 2016.

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2016 statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016,

Constatant que le Compte Administratif présente les résultats suivants,

Budget Général	Reports de l'exercice 2015	Virement à la section d'investissement	Résultat de l'exercice 2016	Résultat cumulé de l'exercice 2016	Restes à réaliser 2016	Chiffre 2016 à prendre en compte pour l'affectation du résultat
INVESTISSEMENT	92 114.89		3 823.99	95 938.88	-105 569.00	-9 630.12
FONCTIONNEMENT	67 833.72	19 480.11	22 792.25	71 145.86	-	71 145.86
TOTAL	159 948.61	19 480.11	26 616.24	167 084.74		61 515.74

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de la section de fonctionnement du budget général comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE FONCTIONNEMENT AU 31/12/16 : 71 145.86 €

Affectation obligatoire :

Couverture du besoin de financement (RI 1068) 9 630.12 €

Solde disponible affecté comme suit :

Affectation complémentaire en réserve (RI 1068) 0.00 €

Affectation à l'excédent de fonctionnement reporté (RF 002) 61 515.74 €

TOTAL AFFECTE A L'ARTICLE RI 1068 9 630.12 €

DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2016 (DF 002) 0.00 €

V - INDEMNITE DE FONCTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS EN FONCTION DE L'INDICE TERMINAL DE LA FPT.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2123-20 et suivants,

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonction versées au Maire et aux Adjointes au Maire, étant entendu que des crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal,

Considérant que la commune compte 540 habitants,

Après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

Article 1 : Le montant des indemnités de fonction du Maire et des Adjointes est, dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandat locaux par l'article précité, fixé aux taux suivants :

Maire : 31% de l'indice terminal de la Fonction Publique Territoriale

Adjointes : 8.25% de l'indice terminal de la Fonction Publique Territoriale.

Article 2 : Le montant maximum des crédits ouverts au budget de la commune pour le financement des indemnités de fonction du maire et des adjointes est égal au total de l'indemnité maximale du maire et des adjointes.

Article 3 : Les indemnités seront payées mensuellement et ce, dès la date d'entrée en fonction du maire et des adjointes.

VI - AUTORISATION DE FAIRE UN EMPRUNT POUR L'ECLAIRAGE PUBLIC DU PRE JOLI ET MODULATION.

Monsieur le Maire expose la nécessité de recourir à une demande de financement pour réaliser les travaux d'éclairage public de la résidence le Pré Joli et la modulation.

Après avoir pris connaissance des différentes propositions, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de retenir la proposition du Crédit Agricole à savoir :

- Montant du prêt : 25 000 €.

- Taux : 1.32 %

- Durée : 10 échéances de 2 685.07 €

- Périodicité : annuelle.

- Date de la première échéance : 25 janvier 2010.

- Frais de dossier : 150€

Monsieur le Maire est autorisé à procéder à toutes les formalités et à signer tous documents utiles à la souscription de cet emprunt.

VII - VOTE DES 3 TAXES LOCALES.

A la majorité des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal fixe les taux d'imposition des taxes communales pour l'année 2017 de la façon suivante :

Taxe d'habitation : 18.53 %

Taxe foncière des propriétés bâties : 22.11 %

Taxe foncière des propriétés non bâties : 48.58 %

Ces taux permettant d'obtenir un produit fiscal attendu (compte 73111 de la nomenclature M14) de 162 939 €.

VIII - BUDGET PRIMITIF 2017.

Mme DUBREUCQ explique qu'en investissement, un nouveau fonds de concours avec Amiens Métropole est à prévoir pour permettre les travaux de sécurisation de la rue de Rumigny : 8 000€ (opération 125).

A la mairie l'état des chéneaux / bordures de toit nécessite leur réfection pour 13 000€ (op. 126) et la VMC de l'école doit être réparée ou changée pour 7 500€ (op. 127).

Les crédits inscrits en 2016 pour sécuriser l'atelier communal peuvent être supprimés grâce à la grille forgée par Francis ANDRIEU (dépenses réalisées en section de fonctionnement) et l'installation d'un volet. Grand merci à lui pour les économies réalisées !

En matière d'installation de voirie le changement des candélabres du Pré joli est prévu pour 19 500€ compte tenu d'une partie subventionnée par la FDE ; un système de modulation de l'éclairage est à prévoir pour réaliser quelques économies en fonctionnement (op. 128).

Pour continuer le changement des bornes incendies un crédit complémentaire de 500€ est à ajouter à l'opération (op. 124).

Pour sécuriser le parking de la salle et dissuader les dépôts sauvages un système de vidéo est prévu pour environ 1 200€ (op. 079).

Le changement du photocopieur nécessite 4 400€ (op. 045).

La réalisation de la reliure des délibérations et arrêtés du maire est prévue pour 800€ (op. 118).

Les tables et chaises de la salle sont à renouveler pour 2 000€ (op. 130).

A l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal vote le Budget Primitif 2017, présenté par Monsieur le Maire de la façon suivante :

Section de fonctionnement :

Dépenses339 418,00 €

Recettes339 418,00 €

Section d'investissement :

Dépenses194 331,00 € -- dont RAR 2016 :.....115 644.00€

Recettes194 331,00 € -- dont RAR 2016 :.....10 075.00€

IX - RAPPORT D'ACTIVITE 2015 DE LA FDE80.

Monsieur le Maire présente le rapport d'activités 2015 de la Fédération Départementale d'Energie de la Somme.

L'avis du Conseil Municipal de chaque commune adhérente est requis.

Le Conseil Municipal d'Hébecourt, à la majorité de ses membres présents ou représentés, adopte et donne un avis favorable au rapport d'activités 2015 de la FDE80.

X - CREATION D'UN GROUPE DE TRAVAIL POUR LE PLAN DE SAUVEGARDE COMMUNAL.

Monsieur le Maire rappelle que la commune doit réaliser son Plan de Sauvegarde Communal. Pour ce faire, un groupe de travail doit être constitué. Le Maire, les trois adjoints et le correspondant Défense (Emmanuelle BRISSY) sont sollicités d'office.

Dominique DHORNE et Matthieu LEFEVRE (médecin représentant le corps médical) se proposent d'intégrer cette commission.

Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve cette nouvelle commission.

Une réunion est prévue le 02 mai 2017 à 20h30

XI - SECURISATION DE LA RUE DE RUMIGNY : CONVENTION DE FONDS DE CONCOURS AVEC AMIENS METROPOLE.

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°2016/27 du Conseil Municipal du 15 novembre 2016 dans laquelle il acceptait le projet et le fonds de concours pour la sécurisation de la rue de Rumigny.

Après avis du Conseil Départemental, la deuxième chicane peut être posée et les trottoirs reliant la RD1001 aux arrêts de bus, créés.

Par contre, l'avis est défavorable pour les coussins berlinois car trop près des quais de bus, conformément aux normes de CEREMA.

Amiens Métropole propose donc d'effectuer les travaux de la chicane et de mettre avant et après un comptage de vitesses.

De plus, et en fonction des mesures de vitesses, il est prévu de sécuriser la traversée piétonne entre les deux arrêts de bus en y implantant des coussins berlinois macadamisés et en déplaçant un quai de bus vers la RD1001.

Une nouvelle convention est donc proposée pour un montant 35 833.33€ HT de travaux, soit un fonds de concours de 10 750.00€ pour la commune.

Où l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal par 13 voix et 1 abstention :

- accepte le projet et le fonds de concours tels que proposés ;

- donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer tout document y afférant y compris la convention de fonds de concours avec Amiens Métropole.

XII - QUESTIONS DIVERSES.

1 /D. HESDIN :

* Monsieur le Maire remercie Mme DUBREUCQ et M. ANDRIEU pour le suivi des travaux de la RD1001.

* Suite à une réunion organisée par la FDE, Monsieur le Maire indique qu'il faudra penser régulièrement à remplacer les luminaires par des LED, non seulement pour les candélabres mais aussi dans les bâtiments publics.

* M. le Maire a rencontré M. TORDEUX, Directeur des Relations avec les Collectivités chez ORANGE concernant l'arrivée de la fibre optique: contrairement à ce qui avait été annoncé, la fibre ne devrait pas arriver dans le village avant la fin 2018. En attendant, Orange va faire le nécessaire pour que la qualité de réception Internet soit améliorée sur Hébécourt. Une réunion publique sera programmée prochainement.

* Il signale que :

- lors de son Assemblée Générale annuelle, le Comité des Fêtes d'Hébécourt a élu un nouveau bureau :

Mme Véronique LAGACHE est nommée présidente,

Mme Anne-Sophie CREPEAU est vice-présidente,

Mme Marie-Claire DUBREUCQ est trésorière,

Mme Valérie DESPOIS est secrétaire.

- une sortie au Bois de la Belle Epine est prévue le 29 avril 2017 avec M. DUCOUSSO.

- une réunion est prévue le 10 avril avec MM. H. De Jenlis et N. Dufresne du Conseil Départemental, J-G. Georges d'Amiens Métropole et la municipalité pour trouver une solution au problème de nuisance de la RD1001 aux entrées du village.

2/ M-C. DUBREUCQ :

* indique qu'elle a régulièrement signalé l'absence de JDA dans les boîtes aux lettres d'Hébécourt auprès d'Amiens Métropole. Il y aurait un problème au niveau du prestataire, problème sur le point d'être réglé.

* M. le Président GEST a annoncé qu'il viendrait avec le "Fonds Decitre" inaugurer la Boîte à Lire qui va être installée devant la mairie.

3/ Francis ANDRIEU :

Signale que les phytosanitaires ne sont plus autorisés depuis le 1^{er} janvier 2017 sauf dans les cimetières. Dans le but de ne plus y recourir, des traitements autorisés ont été achetés et seront utilisés.

4/ Philippe THEO :

* Signale que la secrétaire du Sivu va prendre sa retraite cet été et qu'une nouvelle embauche va être nécessaire pour le SISCO.

* Il espère faire des économies en se procurant un logiciel qui fera les facturations.

* La révision des statuts du SISCO est en route. Une réunion est prévue le 04/05/17. M. THEO envisage une nouvelle façon de calculer les contributions communales uniquement en fonction des habitants.

* L'avenir des TAP dépend des élections présidentielles.

Une fresque doit être préparée par les enfants et le personnel de l'école maternelle pour mettre à l'entrée de l'école.

5/ Tour de table :

* Dominique DHORNE signale que la compétence Aide Sociale du SIVOM de Boves est en voie d'être transférée au 31/12/2017 à une association Loi 1901, l'AGAF80, car le SIVOM ne répond plus aux nouveaux critères imposés par le Conseil Départemental (notamment réaliser 150 000 heures annuelles).

Celui-ci veut limiter le nombre d'interlocuteurs en réduisant les services de 83 à 15 dans la Somme tout en limitant les versements APA à 19€ par heure prestataire.

Cette association reprendrait les auxiliaires de vie avec proposition d'un avenant afin d'adapter les conditions salariales à la convention collective applicable et les usagers continueraient de bénéficier de leurs prestations sans rupture.

Cela nécessitera dans un premier temps, l'établissement d'une lettre d'intention et l'autorisation de signature d'une convention avec l'AGAF80 votées par le Conseil Syndical du SIVOM puis, dans un second temps, la modification des statuts du SIVOM avec la majorité qualifiée des 19 communes concernées.

A terme, la suppression de la section Aide Sociale favorisera le budget des communes puisque leurs contributions ne seront plus appelées.

Par contre, elle rendra incertain l'avenir du Syndicat puisque des communes pourront quitter le SIVOM qui deviendra alors un SIVU pour la voirie.

Séance levée à 23h20

**COMPTE-RENDU LU ET
APPROUVÉ
PAR TOUS LES MEMBRES
PRÉSENTS.**

HESDIN Dominique	DUBREUCQ Marie-Claire	THÉO Philippe	ANDRIEU Francis	MALOIGNE Laurent
LEFEVRE Matthieu	CRÉPEAU Anne-Sophie	VANDEN BOGAERDE Johann	BLIMOND Brigitte	LEMPEREUR Christine
BRISSY Emmanuelle	BOYENVAL Philippe	VAN DE MOORTELE Stéphane	DHORNE Dominique	TATTEBAUT Michel